

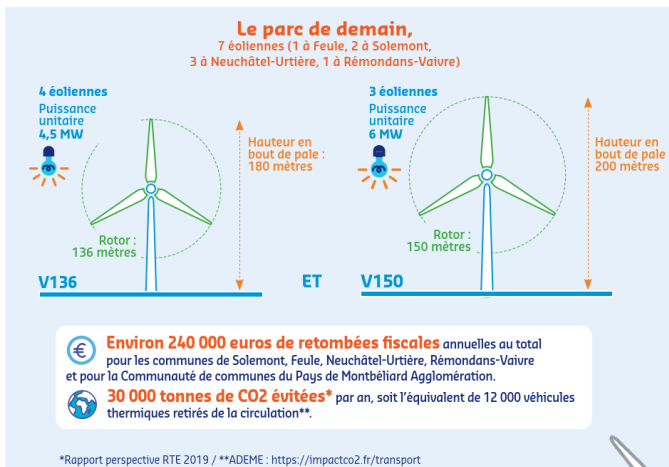
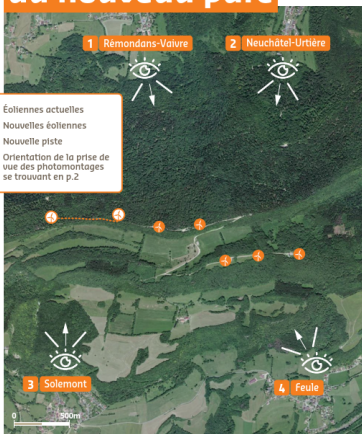
Edito

Situé sur la crête du Lomont sur les communes de Neuchâtel-Urtière, Feule, Solemont et Rémondans-Vaivre, le parc éolien du Lomont Est est l'un des premiers parcs installés en France. Mis en service en 2007 pour une durée de 20 ans, ce parc de 5 éoliennes de 10 MW au total, de 125 mètres de haut, alimente chaque année l'équivalent de 6 400 habitants en électricité d'origine renouvelable.

Depuis 2019, EDF power solutions, propriétaire du parc, étudie le renouvellement des machines. La modernisation du parc éolien du Lomont Est représente une opportunité pour contribuer plus efficacement à la transition énergétique. Les études lancées en 2020 sont l'occasion de définir ces évolutions. L'objectif est d'implanter des machines nouvelle génération, plus efficaces, produisant 2 à 3 fois plus d'électricité que celles existantes, ce qui permettra d'alimenter l'équivalent de 30 000 habitants, tout en pérennisant les retombées fiscales pour les communes d'accueil et garantissant une insertion optimale dans le territoire.

Lors de la phase de conception du projet en 2023, nous vous avons présenté le projet et étions venus à votre rencontre à travers un porte-à-porte et des permanences publiques. Des lettres d'information vous avaient également été distribuées. Alors que le projet est en instruction, entre les mains des services de l'Etat depuis 2024, nous vous proposons aujourd'hui un point d'actualité sur le projet.

L'implantation du nouveau parc



Pour en savoir +



Une page dédiée au projet éolien du Lomont Est a été créée sur le site d'EDF power solutions.

Vous pourrez y retrouver les 2 premières lettres d'informations ainsi que des données complémentaires.

<https://france.edf-powersolutions.com/projet/lomont/>

? Pour toute question relative au projet :

Marine CARTALAS
 Cheffe de projets

marine.cartalas@edf-power.com

06 03 95 85 89



LE CALENDRIER DU PROJET

Études de faisabilité et conception du projet

Vent, environnement, paysage, acoustique et dialogue avec le territoire

Dépôt de la demande d'autorisation et instruction

Instruction du dossier par les services de l'Etat

Continuité des échanges avec les élus et conseils municipaux en juillet 2026

Lettre d'information à la population

Enquête publique

Décision préfectorale

Fin 2026

Préparation du chantier & Obtention d'un tarif de rachat d'électricité 2027-2028

Construction

Fin 2028

Mise en service

Fin 2029
Production des 1ers kWh



Concertation locale

2019 : Début de la réflexion sur le renouvellement du parc éolien du Lomont Est. Rencontre des maires.

2020/2021 : Lancement des études environnementales et techniques, et délibération des communes.

2022/2023 : Trois comités de suivi du projet et échanges réguliers avec les élus, et temps d'information grand public avec porte-à-porte auprès des habitants, lettres d'informations et permanences en mairie.

2024 : Continuité des échanges avec les élus.

Instruction

L'instruction est réalisée par les services de l'Etat depuis mai 2024 à la suite du dépôt de la demande d'autorisation environnementale. Durant cette phase, de nombreux acteurs institutionnels sont consultés. Après lecture du dossier, les services instructeurs ont fait une demande de complément.

Un bureau d'étude écologique a refait des inventaires écologiques en 2025 pour apporter les précisions demandées. Le mémoire en réponse a été rendu en décembre 2025.

Début 2026, différents avis des services de l'Etat ont été rendu et EDF power solutions y a répondu.

Prochaine étape : l'enquête publique

Le public, et notamment les habitants des quatre communes, sera également amené à contribuer à l'enquête publique qui durera un mois sur les communes et qui devrait se tenir courant **septembre/octobre 2026**.

Par la suite, le préfet devrait rendre son arrêté fin 2026.

Photomontage : Solemont - Entrée sud-ouest - Rd 312

